

de prélever les crédits à être accordés à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

CONFERENCE MONDIALE DU BLE

ENTENTE PROJÉTÉE ENTRE LES PAYS EUROPÉENS
POUR UN TARIF PRÉFÉRENTIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Je signale au premier ministre une dépêche reçue de Rome ce matin, conçue en ces termes:

Les délégués européens ont exposé un plan tendant à boycotter le blé d'outre-mer afin de protéger leur propre agriculture. La dépêche ajoute: "Les délégués du Canada et d'autres pays d'outre-mer ont écouté d'un air sombre l'exposé de ce projet". On a discuté la possibilité de conclure une entente en vertu de laquelle les nations européennes s'accorderaient mutuellement des tarifs de faveur en vue d'arrêter les importations et de consommer sur place la moisson européenne.

Le premier ministre a-t-il reçu un message en ce sens, et, si tel est le cas, le Gouvernement prendra-t-il des mesures en conséquence le plus tôt possible?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Le Gouvernement n'a pas entendu parler de ce projet, mais ceux qui ont suivi les pourparlers antérieurs à la réunion, au congrès de Rome, des nations de l'Europe productrices de blé, savent bien ce qu'indique la dépêche et, bien que ces pays aient exposé les mêmes vues à Rome, ces vues n'en sont pas plus acceptables aux autres ni à nous.

BANQUE INTERNATIONALE

PROJET POUR FACILITER LE COMMERCE DANS DE
NOUVEAUX MARCHÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Voici une dépêche reçue de Londres ce matin:

Montagu Norman, gouverneur de la banque d'Angleterre, qui est en route pour les Etats-Unis, se rend à New-York au sujet du projet d'établissement d'une banque internationale destinée à financer le commerce dans de nouveaux marchés, surtout en Russie soviétique.

Le premier ministre peut-il me dire si l'on a demandé au Canada de participer à cette affaire?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je réponds par la négative.

COMBINAISON DES PAPETERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy River): Je signale au Gouvernement une question qui me semble d'importance nationale.

Le *Globe* d'hier rapporte que l'on projette une fusion de compagnies productrices de pa-

pier au Canada, capitalisées à 690 millions de dollars. L'article donne aussi les noms des compagnies intéressées et leur actif. Cependant c'est la phrase suivante qui m'intéresse le plus:

On croit pouvoir réaliser de fortes économies d'exploitation par cette fusion, principalement en fermant les usines où le coût de la production est élevé et en concentrant l'exploitation aux endroits où le coût est le plus bas.

Je ferai remarquer au Gouvernement que l'on a établi des villes aux environs de ces usines au prix de revient élevé, et qu'un grand nombre de familles tirent leur subsistance de ces usines. Je me demande si le Gouvernement a l'intention de voir à ce que le public soit protégé, en ayant recours à la loi des enquêtes sur la coalition ou à un autre mécanisme.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La construction des pulperies est une question qui relève des gouvernements provinciaux, sauf celles que l'on a construites au Manitoba. L'honorable député sait très bien que la situation dont il parle remonte à son régime, et, aujourd'hui, le Gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir, à ma connaissance, d'empêcher une usine de fermer ses portes. Comme c'est une question de droits civils, apparemment, cette question relève des gouvernements provinciaux. Le ministère ne connaît rien de plus à ce sujet que ce que les journaux ont publié, et il n'est pas en mesure de dire si ces derniers font un exposé fidèle de la situation. La loi des enquêtes sur la coalition ne s'y applique certainement pas.

FRAIS DE TRANSPORT DES REPRODUCTEURS DE RACE BOVINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je crois savoir que le Gouvernement fédéral est prêt à payer le transport du bétail de reproduction approuvé, des provinces de l'Est dans l'Ouest, pour tous les sujets âgés d'au moins huit mois et d'au plus cinq ans. On doit faire l'inspection et l'épreuve de ce bétail, et délivrer un certificat à cet effet. Est-ce que ces mesures s'appliquent également au bétail des provinces de l'Ouest, ou expédié d'une province à l'autre dans l'Ouest, et dans le cas contraire, pour quelle raison?

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Elles s'appliquent au bétail qui doit servir à l'établissement de centres de reproduction, et non seulement aux expéditions de l'Est à l'Ouest, mais aussi entre les provinces des Prairies et même de la Colombie-Anglaise aux provinces des Prairies.